



## Compte-rendu

### Conseil syndical du mercredi 10 mars 2021

- date de convocation le 05 mars 2021
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 mars à dix-huit heures, les membres du conseil syndical, légalement convoqués, en visio-conférence, sous la présidence de Sandra FERRARI, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac	X			
BASTIEN	Patrick	Grand Lac		X		Antoine HUYNH
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry	X			
BRUN	Pierre	Grand Chambéry	X			
CAMUS	Gilles	Grand Lac	X			
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry	X			
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry	X			
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry	X			
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry	X			
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry		X		Pierre-Damien GALENE
GOGNY	Christian	Grand Chambéry	X			
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac			X	
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry	X			
HUYNH	Antoine	Grand Lac	X			
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry		X		
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac		X		Jean-Marc VIAL
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac			X	
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac	X			
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac		X		
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry	X			
REVOL	Karine	Grand Lac	X			
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac	X			
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry		X		
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry		X		Gérard DUMAZ
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac			X	
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry	X			
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac	X			
<b>TOTAL :</b>			<b>24</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	

**Délégués Suppléants (6) :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant
<b>BEBERT</b>	<b>Thierry</b>	Grand Chambéry		
<b>EXERTIER</b>	<b>Bruno</b>	Grand Lac		
<b>FRAYSSE</b>	<b>Claudie</b>	Grand Lac		
<b>PIERRETON</b>	<b>Christophe</b>	Grand Chambéry	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>REGAIRAZ</b>	<b>Michel</b>	Grand Chambéry		
<b>WILLANO</b>	<b>Valérie</b>	Grand Lac		
<b>TOTAL :</b>			<b>1</b>	<b>1</b>

**Personnel assistant technique ou administratif :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
<b>ANTHONIOZ</b>	Jérémy	Régie SGR –domaine alpin		
<b>BOUET</b>	Fanny	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>DENYS</b>	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>GIMOND</b>	Frédéric	Grand Lac		
<b>GODALLIER</b>	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>GOUDOUNEIX</b>	Michel	Grand Chambéry		<b>X</b>
<b>GRANGE</b>	Damien	SEM des Bauges	<b>X</b>	
<b>LAVASSIERE</b>	Laurent	Grand Lac		
<b>PERRIN</b>	Franck	Régie SGR –domaine nordique		<b>X</b>
<b>PRUVOST</b>	Anthony	Grand Chambéry	<b>X</b>	
<b>RAMPNOUX</b>	Pascal	Trésorier Principal d'Aix-Les-Bains		

Le conseil syndical est réuni sur convocation du 05 mars 2021.

Le quorum est atteint (**24** titulaires, **1** suppléants admis au vote, **4** pouvoirs, soit **25** présents pour **29** suffrages).

**Ordre du jour :***Compétences obligatoires :*

Finances - débat d'orientations budgétaires 2021.

Finances - convention d'avance financière remboursable pour le périmètre Aillons-Margériaz

*Compétences optionnelles :*

Bâtiments Aillons-Margériaz – Convention de mandat n°2 entre Grand Chambéry et SMSB

Questions diverses.

Sandra FERRARI ouvre la séance et remercie tous les membres présents et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur André GIMENEZ est désigné secrétaire de séance.

Sandra FERRARI fait un point sur les réunions institutionnelles et plus précisément sur l'organisation des réunions de Bureau et du Conseil syndical.

Pour mémoire, le Conseil syndical a l'obligation de se réunir minimum une fois par trimestre. En revanche, le Bureau n'a, légalement et statutairement, aucune obligation de ce genre. Le seul document imposant un rythme de réunion au Bureau était le règlement intérieur, qui à ce jour n'a pas été validé et n'est donc pas encore applicable. De plus, ce règlement intérieur n'ayant pas été mis à jour suite à la transformation du syndicat mixte Savoie Grand Revard en Syndicat mixte des stations des Bauges, il convient de le retravailler. Une nouvelle version sera donc proposée au Conseil syndical. Sandra FERRARI précise également que le rôle du Bureau est de décharger le Conseil syndical pour délibérer sur des affaires relevant de sa compétence, dont il a reçu délégation du Conseil syndical et non pas à préparer les Conseils syndicaux.

Toutefois, Sandra FERRARI souhaite continuer à préparer les réunions du Conseil Syndical avec les membres du Bureau. C'est pourquoi, en amont des Conseils syndicaux, les membres du Bureau seront conviés à une réunion de travail. Le Bureau sera légalement convoqué uniquement lorsqu'il aura à délibérer sur des affaires relevant de sa compétence.

Sandra FERRARI présente Fanny BOUET qui intervient au sein du SMSB en tant que renfort temporaire afin de soulager la pression actuelle qui pèse sur les agents du SMSB.

Elle indique que le travail sur l'état des finances a été réalisé, de même que la comptabilité d'engagements, les restes à réaliser. De même, le retard dans les compte-rendus des instances a été rattrapé. Ils seront soumis aux prochaines instances des 24 (Bureau) et 31 mars (Conseil syndical).

Sandra FERRARI excuse Franck PERRIN, absent pour cause de sépulture, et, au nom de tous les membres du Conseil Syndical du SMSB, lui adresse toutes ses condoléances.

## **1. FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Sandra FERRARI rappelle que, tel qu'annoncé lors de la séance du 06 janvier, le DOB n'était pas suffisamment abouti pour être voté. Sandra FERRARI propose donc de tenir ce jour le DOB qui tient compte des nouvelles conditions économiques et annulera et remplacera le DOB du Conseil syndical du 06 janvier 2021.

Eu égard à la fermeture de l'activité Alpin, il serait raisonnable de limiter les dépenses et de freiner les investissements. Cependant, cela serait encore plus dommageable pour les stations, d'autant que l'activité nordique a très bien fonctionné, et que certaines subventions seraient alors perdues.

Damien GRANGE fait part des dernières informations en sa possession :

- Ouverture le 15 mars prochain d'un guichet pour postuler à une indemnisation sur l'Alpin au titre de l'année 2020. La calcul de l'indemnisation sera indexé sur le chiffre d'affaires déclaré en 2017, 2018 et 2019 et il n'y aura pas de plafond.
- Pour ce qui concerne Aillons-Margériaz, le calcul prévisionnel estime l'indemnisation à 49% du chiffre d'affaires, avec un premier versement de 36% en avril, puis 13% en mai.

Sandra FERRARI indique qu'une demande d'aide d'urgence a été réalisée auprès de la BPI pour obtenir une aide anticipée de l'Etat.

L'engagement pris d'une baisse des dépenses de fonctionnement d'environ 300K€ sur la masse salariale et les charges a été respecté mais malheureusement passe inaperçu face à la très forte perte de chiffre d'affaires.

Pour information, sur la Féclaz en moyenne 10 000 voitures par jour ont été comptées pendant les week-end, générant du monde en caisse, des énervements, du personnel sous tension avec une surcharge de travail, il faut donc remercier le personnel de Savoie Grand Revard de faire ces efforts avec des conditions de travail plus difficiles encore.

Sandra FERRARI indique que la charge de la dette a augmenté fin 2019, qu'elle devrait encore augmenter fin 2020 pour faire face aux investissements engagés.

La comptabilité d'engagement a été mise à jour. En fin d'exercice, il n'avait pas été souhaité de recourir à l'emprunt sans avoir préalablement une visibilité des outils analytiques. C'est désormais chose faite. Il en ressort que les restes à réaliser sont assez importants et correspondent à des travaux faits et qu'il faudra donc payer grâce à de l'emprunt.

Pour mémoire, la gestion de la crise COVID a été absorbée par des lignes de trésorerie ; si le budget Fond se porte bien, une partie des dépenses du budget Alpin Aillons-Margeriaz, a été supportée par le budget principal SMSB en l'absence d'emprunt. De plus, le Conseil syndical avait décidé de maintenir les services aux clubs ce qui a entraîné une avance de trésorerie le temps que les clubs payent leur dû, sans oublier le portage salarial pour chômage partiel des salariés.

Sur la base des documents joints en annexe, Marie-Thérèse SALOMON, présente les orientations budgétaires du budget 2021 du SMSB.

Sandra FERRARI indique que Grand Lac cesse de mettre à disposition des agents du SMSB les bureaux qu'ils occupent actuellement. Pour accueillir les agents du SMSB, il faut aménager les locaux de Savoie Grand Revard situés à l'étage de l'office de tourisme. C'est donc une dépense de travaux et de mobilier de bureau.

Sandra FERRARI précise que le projet du CNES est une préoccupation financière majeure mais incontournable car à destination des scolaires. L'agglomération de Grand Chambéry est toutefois dans la recherche constante de solutions pour aider le SMSB à financer ce projet.

Concernant le plan d'eau d'altitude, Marie-Thérèse SALOMON indique qu'il faut provisionner les 600K€ relatifs à la phase 2 du projet, imputables à l'année 2021. Sandra FERRARI présente des images du lac du Morond pour exemple d'un ouvrage similaire à celui qui sera réalisé sur la commune de les Déserts.

La présentation a donné lieu aux échanges suivants :

André GIMENEZ : si courant 2022 le SMSB est transformé en SEM fusionnant les 3 identités, que deviendrait le financement de Grand Chambéry dédié à Aillons-Margeriaz ? Sandra FERRARI répond qu'il est fléché uniquement sur Aillons-Margeriaz et qu'il ne tombera pas dans le « pot commun ».

Sabrina HAERINCK :

- Les forfaits alpins seront remboursés. Qu'en est-il des mixtes ? Sandra FERRARI répond que ce ne sont quasiment que les mixtes qui sont concernés puisque très peu d'alpins simples ont été vendus, les ventes ayant été stoppées très rapidement avec les annonces gouvernementales.
- Pour ces forfaits à rembourser faut-il délibérer ? Sandra FERRARI répond que non puisque c'est une disposition qui figure dans les conditions générales de vente.

- Tous les saisonniers ont-ils été embauchés et mis en chômage partiel en Alpin ? Sandra FERRARI répond que oui.
- Le CNES sera-t-il également mis sous gestionnaire comme les deux chalets de l'Aurore et de la Villette qu'il a vocation à remplacer ? Si oui, le gestionnaire sera-t-il capable d'apporter des loyers qui correspondent aux charges. Sandra FERRARI répond qu'il y aura bien un gestionnaire et qu'un travail est en cours pour rédiger un cahier des charges permettant effectivement d'atteindre un équilibre entre les recettes et les charges. Il a d'ailleurs été demandé à Grand Chambéry la réalisation d'espaces marchands modulables afin d'accueillir diverses activités et non celles exclusivement liées au ski.
- Puisque le CNES ne sera pas ouvert l'an prochain, où iront les scolaires ? Sandra FERRARI indique que l'EPFL s'est engagé à mettre le bâtiment actuel à disposition pour l'accueil des scolaires jusqu'en 2022, mais chaque utilisation est de plus en plus dangereuse car la sécurité se dégrade. Elle précise également qu'en cas de non-réalisation du CNES il faudra trouver d'autres solutions pour accueillir les scolaires (bungalows, locaux de fortune, etc...).
- Concernant les salles hors-sac, comment ont été financées celles de Saint-François et le Revard, et quel est leur coût d'utilisation pour l'usager ? Sandra FERRARI répond qu'elles ont été financées par le SMSB et qu'elles sont mises gracieusement à disposition.
- Concernant la retenue collinaire, quelles sont précisément les différentes phases ? Sandra FERRARI répond que le projet comporte 3 phases :
  - o Phase 1 : réalisation du plan d'eau de montagne
  - o Phase 2 : réseaux et neige de culture
  - o Phase 3 : diversification.

Quelles seront les activités qui seront possible en lien avec le plan d'eau ? Sandra FERRARI répond que les utilisations et activités connexes seront :

- o Sécurité défense incendie : réserve d'eau en cas de départ de feu
- o Possible point d'abreuvement pour les troupeaux d'alpage
- o Coin fraîcheur avec chemin de mobilité douce, parcours pédagogique.
- Dans la note du DOB, dans la partie budget Alpin, il est écrit : « *En l'absence de recettes des activités neige, les actions estivales devront s'équilibrer* ». Qu'est-ce que cela signifie ? Sandra FERRARI indique que cela concerne les outils Alpins utilisés l'été dans le cadre de la diversification 4 saisons, tels le tubing au Revard et l'utilisation du télésiège pour le VTT à la Féclaz. La question est donc de savoir si on les ouvre sur toute la saison, seulement les week-ends, si on augmente les tarifs, s'il faut créer des tarifs, etc....

André GIMENEZ :

- Pour revenir sur la présentation du lac de Morond, le massif du Jura est karstique et retient bien l'eau ce qui n'est pas le cas à la Féclaz. Sandra FERRARI indique que l'exemple évoqué ce soir n'est que pour présenter un visuel semblable à ce qui existera. Bien entendu, les deux plans d'eau ne pourront pas être identiques, mais les contraintes de débit sont semblables. Toutefois, SGR est bien sur un plateau karstique également.

Départ C Gogny (19h15).

Jean-Marc VIAL :

- Est-ce que l'actuel projet du CNES permet l'ensemble des activités ? Sandra FERRARI indique qu'il a été demandé à Grand Chambéry que l'une des quatre salles hors sac puisse héberger au moins 1 ou 2 professionnels. Visiblement cela ne pose pas de problème puisqu'il s'agit uniquement d'agencement des locaux et de positionnement de cloisons. En revanche, pour des activités indoor tel un mur d'escalade cela va être moins aisé car générateur de surcoûts.
- Est-ce que la nouvelle aide de 1M€ de Grand Chambéry suffira pour financer ce projet ? Sandra FERRARI répond que si l'on fait un bon lobbying cela suffira.
- Concernant le plan d'eau de montagne, il semble possible de solliciter une subvention régionale pour le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche.
- Jean-Marc VIAL souhaite indiquer qu'à ce jour, l'activité ski de fond a généré 1,632M€ HT sur la saison 2020-2021. Ce chiffre montre, pour une année atypique, combien les activités nordiques peuvent être économiquement importantes.

Il confirme que les salariés ont dû faire face à de très grandes tensions et il est important de les remercier sincèrement pour leur travail dans ces conditions pas toujours simples.

Sandra FERRARI confirme qu'il faut mettre en place un système de gratification pour ces personnels.

Pour les 1,6M€ elle rappelle qu'une grosse part des préventes a été réalisée avant l'hiver, en décembre. Et pour faire aussi bien l'hiver prochain il faudra beaucoup de neige et pas de crise sanitaire.

Jean-Marc VIAL demande si nous disposons de chiffres sur Aillons-Margeriaz, notamment sur les tapis. Damien GRANGE répond que l'ouverture des tapis a généré 106K€. La station a surtout été prise d'assaut pour

les activités de ski de randonnée et de raquettes, peu sur nordique car il n'y a que 4 km de pistes sur Aillons-Margériaz (d'où l'absence de forfait nordique).

André GIMENEZ : a-t-on une idée du report de la clientèle Alpin sur le ski de fond ? Sandra FERRARI indique que Franck PERRIN fera part des chiffres.

Cécile TRAHAND :

- A-t-on fait une estimation de l'économie sur les charges variables ? Sandra FERRARI répond qu'un travail est en cours sur ce sujet, mais que pour être exhaustif il faut par exemple prendre en compte les heures du daineur Fond pour réaliser le damage Alpin, donc il y a des calculs précis à réaliser.
- Les vestiaires du CNES seront-ils accessibles à tous, y compris des individuels ou familles qui viendraient passer quelques heures sur la station et qui souhaiteraient déposer leurs affaires ? Sandra FERRARI répond que ce sera le cas, notamment grâce aux casiers.
- L'avance de trésorerie de Grand Chambéry pour un montant d'1M€ concerne bien uniquement le budget Aillons-Margériaz ? Sandra FERRARI indique que oui.

Maryse FABRE : un comptage des passages de badges sur Saint-François pour le ski de fond a-t-il été réalisé ? Sandra FERRARI indique que les chiffres vont pouvoir être analysés et qu'ils confirmeront un report et une très forte fréquentation sur Saint-François.

Sandra FERRARI indique que le tableau Dépenses d'équipement SMSB joint au DOB sera modifié pour faire apparaître les 600K€ de la 2<sup>ème</sup> phase du plan d'eau.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,*

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires

## **2. FINANCES - CONVENTION D'AVANCE FINANCIERE REMBOURSABLE POUR LE PERIMETRE AILLONS-MARGERIAZ**

Sandra FERRARI indique que pour permettre le déploiement des opérations d'investissement nécessaire au projet de diversification et de revitalisation de la station d'Aillons-Margériaz et dans l'attente d'une position du syndicat relative à l'ingénierie financière à mettre en place (autofinancement/emprunt), il est proposé à SMSB de mettre en place une avance financière.

Cette avance financière consentie par Grand Chambéry a pour objectif de sécuriser le préfinancement à court terme des projets d'investissements prévus sur les années à venir avant le versement des subventions des partenaires financiers (Région, Département...).

Cette avance financière remboursable fait l'objet d'une convention jointe en annexe qui précise les conditions d'octroi et les modalités de remboursement par SMSB.

Les opérations d'investissement concernées et identifiées à ce jour sont les projets :

- du Pays Suspendu des Géants à AM 1000 (solde),
- de réaménagement de l'espace débutant à AM 1400 (solde),
- de réhabilitation des bâtiments de Margériaz et Aillons 1000,
- du futur pôle glisse à AM 1000
- et tout autre projet en cours ou à venir sur le périmètre Aillons-Margériaz.

Le montant de l'avance est au maximum de 1 000 000 €. Elle pourra être versée en plusieurs fois (droits de tirage) en fonction des besoins de financement des projets en cours de réalisation par le syndicat mixte.

L'échéance de remboursement total de cette avance est fixée au 31 décembre 2025, date à laquelle la convention arrivera à son terme.

Jean-Marc VIAL demande si cette avance va en priorité servir à payer les 900K€ d'investissements en attente. Sandra FERRARI indique que oui.

Damien GRANGE précise que sans l'ouverture du Pays suspendu des Géants et le nouveau tapis, la saison d'hiver n'aurait eu le même visage, puisque ces équipements ont largement contribué au résultat global de la station.

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,*

- **Approuve** la convention d'avance financière remboursable d'un montant maximum de 1 000 000€ (remboursable au plus tard le 31 décembre 2025) entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges
- **Autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

### 3. BATIMENTS AILLONS-MARGERIAZ – CONVENTION DE MANDAT N°2 ENTRE GRAND CHAMBERY ET SMSB

Sandra FERRARI rappelle que des études et travaux sur des bâtiments situés à Aillons-Margérial ont été réalisés par Grand CHAMBERY en 2019 dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage. Cette première phase étant terminée, il convient de prévoir la deuxième partie de l'accompagnement.

La présente convention régit les conditions d'organisation du mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à Grand Chambéry, mandataire dans l'objectif de réaliser les missions suivantes :

- Etudes et travaux sur les bâtiments de Margérial 1400
- Etudes et travaux sur le bâtiment d'accueil Totem de Aillons 1000.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Assurer la poursuite du suivi et la mise en conformité du bâtiment principal et de ses annexes du stade de neige (Margérial 1400) et du bâtiment Aillons Station (Aillons 1000)
- Faire réaliser les études de diagnostic conformément au programme défini ci-après
- Faire réaliser les travaux et suivre les chantiers correspondants.

Cette convention de mandat a pour but d'assurer l'entretien courant des bâtiments, avec comme objectif de traiter les problèmes urgents, notamment les non-conformités ou dysfonctionnements relatifs à la sécurité des biens et des personnes.

Une autre convention sera à rédiger ultérieurement en fonction des décisions politiques prises sur l'évolution des stations Aillons 1000 et Margérial 1400 impactant le patrimoine immobilier.

Grand Chambéry s'engage à assurer sur la période concernée (3 années) le financement complet des opérations dont il s'agit tel que défini ci-avant (en compte de tiers Etudes 30 000€ HT / Travaux 177 900€ HT).

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, le syndicat mixte des stations des Bauges versera à Grand Chambéry une rémunération de 8000€/an HT (pendant trois ans).

Jean-Marc VIAL demande s'il y a eu un avis défavorable de la commission de sécurité sur un ou plusieurs bâtiments ? Damien GRANGE répond que non, la commission de sécurité a émis avis favorable l'an dernier. Il précise également qu'un inventaire de tous les bâtiments du SMSB sera réalisé.

Sandra FERRARI précise que, lors du budget qui sera voté le 31 mars prochain, il faudra se prononcer sur les demandes d'exonérations partielles ou totales de loyers qui seront certainement formulées par les locataires.

Jean-Marc VIAL indique qu'avant de prendre une décision, il serait intéressant de savoir comment les autres stations gèrent ces demandes.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des votants,*

- **Approuve** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges pour la réalisation des travaux et d'études sur les bâtiments de Aillons-Margérial, annexée à la présente délibération
- **Autorise** la Présidente ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir
- **Adopte** le programme de travaux visé dans la délibération et la convention de maîtrise d'ouvrage
- **Inscrit** les crédits nécessaires

#### Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02.

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI